

PAR COURRIEL

Le 23 juin 2026

**N/Réf. : 31432**

**Objet : Demande d'accès aux documents - décision**

Bonjour,

La présente donne suite à votre demande du 11 mai 2026, dont nous avons accusé réception le 4 juin 2026, tel que convenu. Elle vise à obtenir les documents suivants:

*Une copie des comptes-rendus et ordres du jour des comités de direction pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 11 mai 2026.*

À cet égard, nous vous transmettons une partie des documents demandés et détenus par le Ministère. Notez que la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après « Loi sur l'accès ») prévoit certaines restrictions au droit d'accès. Ainsi, en vertu des articles 14, 19, 29, 35, 37 et 39 de la Loi sur l'accès (en annexe), certains documents demandés sont protégés en tout ou en partie, puisqu'ils sont formés en substance de renseignements dont la divulgation porterait préjudice à la conduite des relations avec le gouvernement fédéral, de renseignements sensibles ou de nature technique dont la divulgation pourrait affaiblir la sécurité des systèmes, des mémoires de délibération, d'avis, de recommandations ou d'analyses.

Veillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante:

[www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/](http://www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/) .

Pour toute question relative à la présente décision, n'hésitez pas à nous contacter en répondant directement à ce courriel.

Veillez recevoir nos salutations distinguées.

---

**Isabelle Chabot**

**Responsable substitut de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels**

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

1200 boul. Saint-Laurent, 7<sup>e</sup> étage, bureau 7.200

Montréal (Québec) H2X 0C9

[www.immigration-quebec.gouv.qc.ca](http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca)

p. j.

# LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

## MOTIFS DE REFUS INVOQUÉS

---

**14.** Un organisme public ne peut refuser l'accès à un document pour le seul motif que ce document comporte certains renseignements qu'il doit ou peut refuser de communiquer en vertu de la présente loi.

Si une demande porte sur un document comportant de tels renseignements, l'organisme public peut en refuser l'accès si ces renseignements en forment la substance. Dans les autres cas, l'organisme public doit donner accès au document demandé après en avoir extrait uniquement les renseignements auxquels l'accès n'est pas autorisé.

1982, c. 30, a. 14.

**19.** Un organisme public peut refuser de communiquer un renseignement lorsque sa divulgation porterait vraisemblablement préjudice à la conduite des relations entre le gouvernement du Québec et un autre gouvernement ou une organisation internationale.

1982, c. 30, a. 19.

**29.** Un organisme public doit refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement portant sur une méthode ou une arme susceptible d'être utilisée pour commettre un crime ou une infraction à une loi.

Il doit aussi refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement dont la divulgation aurait pour effet de réduire l'efficacité d'un programme, d'un plan d'action ou d'un dispositif de sécurité destiné à la protection d'un bien ou d'une personne.

1982, c. 30, a. 29; 2006, c. 22, a. 16.

**35.** Un organisme public peut refuser de communiquer les mémoires de délibérations d'une séance de son conseil d'administration ou, selon le cas, de ses membres dans l'exercice de leurs fonctions, jusqu'à l'expiration d'un délai de quinze ans de leur date.

1982, c. 30, a. 35.

**37.** Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation faits depuis moins de dix ans, par un de ses membres, un membre de son personnel, un membre d'un autre organisme public ou un membre du personnel de cet autre organisme, dans l'exercice de leurs fonctions.

Il peut également refuser de communiquer un avis ou une recommandation qui lui ont été faits, à sa demande, depuis moins de dix ans, par un consultant ou par un conseiller sur une matière de sa compétence.

1982, c. 30, a. 37.

**39.** Un organisme public peut refuser de communiquer une analyse produite à l'occasion d'une recommandation faite dans le cadre d'un processus décisionnel en cours, jusqu'à ce que la recommandation ait fait l'objet d'une décision ou, en l'absence de décision, qu'une période de cinq ans se soit écoulée depuis la date où l'analyse a été faite.

1982, c. 30, a. 39.

# ORDRE DU JOUR

COMITÉ DE DIRECTION 2026 : CoDir007	
Date de la rencontre	mardi, 7 avril 2026
Heure de la rencontre	13 h 35 à 15 h 10
Lieu de la rencontre	Réunion Microsoft Teams Salle CSL 7.306

N <sup>o</sup>	Horaire	Durée	Sujet	Objectif	Secteur / Direction	À diffuser <sup>1</sup>
1.	13 h 35	5 min	Lecture et adoption de l'ordre du jour Adoption du compte rendu de la séance du 25 mars 2026	Approbation	SM	S.O.
2.	13 h 40	5 min	Registres de suivis : a) Conseil de direction avec le ministre b) Statutaire avec le directeur de Cabinet c) Comité de direction d) Dossiers MCE e) Décisions du CoDir	Approbation Approbation Approbation Dépôt Dépôt	SG	S.O.
3.	13 h 45	30 min	Mot de la sous-ministre et tour de table	Information	SM	S.O.
4.	14 h 15	20 min	████████████████████ ██████████ ████████████████████	████████	██████	<input type="checkbox"/>
5.	14 h 35	5 min	Priorités organisationnelles et attentes SMART 2026-2027	Décision	DGRH	<input type="checkbox"/>
6.	14 h 40	10 min	Publications médias sociaux Invitées : Nathalie Didier et Jeanne Quessy-Santerre	Information	DC	<input type="checkbox"/>

<sup>1</sup> La diffusion d'un document présenté au Comité de direction sera établie aux termes de la rencontre.

N <sup>o</sup>	Horaire	Durée	Sujet	Objectif	Secteur / Direction	À diffuser <sup>1</sup>
7.	14 h 50	10 min	Comité social MIFI – Activités 2026 Invitée : Michèle Emmanuelle Ossete-Bouna	Information	CS	<input type="checkbox"/>
8.	15 h	-	Calendrier des activités ministérielles	Dépôt	GNI	<input type="checkbox"/>
9.	15 h	5 min	Confirmation des documents à diffuser et des décisions à faire paraître dans l'infolettre	Décision	Tous	<input type="checkbox"/>
10.	15 h 5	5 min	Varia			

# ORDRE DU JOUR

COMITÉ DE DIRECTION 2026 : CoDir008	
Date de la rencontre	vendredi, 24 avril 2026
Heure de la rencontre	11 h 05 à 12 h 15
Lieu de la rencontre	Réunion Microsoft Teams Salle CSL 7.306

N <sup>o</sup>	Horaire	Durée	Sujet	Objectif	Secteur / Direction	À diffuser <sup>1</sup>
1.	11 h 05	5 min	Lecture et adoption de l'ordre du jour Adoption du compte rendu de la séance du 7 avril 2026	Approbation	SM	S.O.
2.	11 h 10	5 min	Registres de suivis : a) Conseil de direction avec le ministre b) Statutaire avec le directeur de Cabinet c) Comité de direction d) Dossiers MCE e) Décisions du CoDir	Document en révision À venir	SG	S.O.
3.	11 h 15	30 min	Mot de la sous-ministre et tour de table	Information	SM	S.O.
4.	11 h 45	15 min	Prise en charge des risques psychosociaux et facteurs de risques psychosociaux au MIFI Invitée : Marie-Ève Boisvert	Décision	DGRH	<input type="checkbox"/>
5.	12 h	-	Portrait statistique 2025 de la DAJ	Dépôt	DAJ	<input type="checkbox"/>
6.	12 h 05	5 min	Confirmation des documents à diffuser et des décisions à faire paraître dans l'infolettre	Décision	Tous	<input type="checkbox"/>
7.	12 h 10	5 min	Varia			

<sup>1</sup> La diffusion d'un document présenté au Comité de direction sera établie aux termes de la rencontre.

# ORDRE DU JOUR

COMITÉ DE DIRECTION 2026 : CoDir009	
Date de la rencontre	mercredi, 6 mai 2026
Heure de la rencontre	13 h 35 à 15 h 05
Lieu de la rencontre	Réunion Microsoft Teams Salle CSL 7.306

N <sup>o</sup>	Horaire	Durée	Sujet	Objectif	Secteur / Direction	À diffuser <sup>1</sup>
1.	13 h 35	5 min	Lecture et adoption de l'ordre du jour Adoption du compte rendu de la séance du 24 avril 2026	Approbation	SM	S.O.
2.	13 h 40	5 min	Registres de suivis : a) Statutaire avec le ministre b) Statutaire avec la directrice de Cabinet c) Comité de direction d) Dossiers MCE e) Décisions du CoDir	Approbation Approbation Approbation Dépôt Dépôt	SG	S.O.
3.	13 h 45	30 min	Mot de la sous-ministre et tour de table	Information	SM	S.O.
4.	14 h 15	10 min	Plan pluriannuel d'évaluation de programme Invité : Kevin Dufault	Décision	DGPMI	<input type="checkbox"/>
5.	14 h 25	10 min	Planification des sondages de satisfaction 2026-2027 Invitée : Loredana Galan	Décision	DGAPS	<input type="checkbox"/>
6.	14 h 35	5 min	Allègement supplémentaire au RAG 2025-2026 : retrait des résultats des sondages de satisfaction Invitée : Loredana Galan	Décision	DGAPS	<input type="checkbox"/>

<sup>1</sup> La diffusion d'un document présenté au Comité de direction sera établie aux termes de la rencontre.

N°	Horaire	Durée	Sujet	Objectif	Secteur / Direction	À diffuser
7.	14 h 40	10 min	Application du Calendrier de conservation dans les sites SharePoint d'équipe  Invités : Fritz-Herbert Remarais et Nadine Santerre	Décision	GNI	<input type="checkbox"/>
8.	14 h 50	5 min	Bilan du Forum des gestionnaires hiver 2026	Information	DGRH	<input type="checkbox"/>
9.	14 h 55	-	Analyse sommaire de la gestion de l'invalidité 2025-2026 T3	Dépôt	DGRH	<input type="checkbox"/>
10	14 h 55	-	Calendrier des actions ministérielles	Dépôt	GNI	<input type="checkbox"/>
11.	14 h 55	5 min	Confirmation des documents à diffuser et des décisions à faire paraître dans l'infolettre	Décision	Tous	<input type="checkbox"/>
12.	15 h 00	5 min	Varia			